

ARRETE DU MAIRE n°2022-53
Remplacement cadre et tampon ORANGE – Route de Morsullaz
Prolongation arrêté 2022-38

LE MAIRE DE MONT-SAXONNEX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;
Vu le Code de la Route ;
Vu la loi n° 66-407 du 18 juin 1966 relative aux pouvoirs des maires en matière de circulation routière ;
Vu la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
Vu l'ordonnance n° 58-1216 du 15 décembre 1958 sur la police de la circulation routière ;
Vu l'arrêté modifié du 24 novembre 1967 relatif à la Signalisation des Routes et Autoroutes ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4^{ème} partie) approuvée par l'arrêté du 7 juin 1977 ;
Vu la demande de l'entreprise UNIVERS RESEAUX chez SIG Image, 2 Allée Th. Monod – Esp Hanami – ech. Izarbel, 64210 BIDART en date du 30 novembre 2022 sollicitant l'autorisation de prolonger l'arrêté 2022-38 autorisant des travaux de remplacement de cadre et tampon ORANGE pour CONSTRUCTEL;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour permettre et assurer la sécurité des travaux sur la route de Morsullaz;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 – L'entreprise Univers Réseaux à BIDART est autorisée à effectuer des travaux de remplacement de cadre et tampon sur la route de Morsullaz du 24 octobre 2022 au 31 décembre 2022.

ARTICLE 2 - La signalisation nécessaire sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise chargée des travaux en accord avec le gestionnaire de la voie et en conformité avec la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 – Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux véhicules de secours ou du service incendie.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de MONT-SAXONNEX

ARTICLE 5 – Monsieur Le Maire, Mme la secrétaire de mairie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Entreprise UNIVERS RESEAUX ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie de Marignier ;
- Monsieur le chef du centre de secours de Cluses.



Fait à Mont-Saxonnex, le 30 novembre 2022

Frédéric CAUL-FUTY,
Maire de Mont-Saxonnex